



Commune de SAINT-DREZERY

OFFRE D'EMPLOI

Agent recenseur (h/f)

La commune recrute des agents recenseurs pour le recensement de la population qui se tiendra du 15 janvier au 14 février 2026.

❖ MISSIONS :

- ✓ se former aux concepts et aux règles du recensement,
- ✓ effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- ✓ déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- ✓ suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- ✓ pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- ✓ relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- ✓ rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (préconisation Insee : au moins une fois par semaine),
- ✓ restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

❖ PROFIL ET COMPETENCES REQUIS : [NE1]

- **Disponible avant (début janvier), pendant et à la fin de la période du recensement.**
La durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés, personnes sans emploi...)
- **Capacité à assimiler les concepts :** l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation.
Il doit savoir se repérer et lire un plan.
Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.
- **Compétences relationnelles :** l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables. Une bonne connaissance de la commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

- **Moralité, neutralité et discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.
- **Ordre et méthode** sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :
 - la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
 - la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
 - l'organisation de son planning de visites,
 - le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
 - la bonne tenue de son carnet de collecte,
 - le classement des questionnaires papier collectés.
- **Ténacité** : l'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour des personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer. Un agent recenseur peu persévérant pourrait classer à tort un logement comme vacant, ce qui entraînerait un déficit de population pour la commune.
- **Sensibilisation à internet** : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur son téléphone portable.

❖ **CONDITIONS D'EXERCICE**

- ✓ Disponibilité début janvier : environ 5 jours de travail comportant généralement 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser
- ✓ Disponibilité du 15/01 au 14/02/2026
- ✓ Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- ✓ Large amplitude dans les horaires,
- ✓ Pas de congé pendant toute la durée de la collecte

❖ **REMUNERATION**

Rémunération au nombre de feuilles logements collectées + Forfait

❖ **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Mme Alexia TORRES, coordonnateur
04 67 86 90 87

Poste à pourvoir au 5 janvier 2026.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail avec pour objet
« Offre d'emploi Poste Agent recenseur » au plus tard le **25/11/2025** à :

Mme la Maire
Hôtel de ville
Place Cambacérés
34160 SAINT-DREZERY
Mail : mairie.saint.drezery@wanadoo.fr